

Vendredi 29 mai 2020

Dès ce samedi 30 mai, on pourra s'asseoir sur la plage

Patrice Vergriete a obtenu ce matin l'accord du préfet du Nord afin d'assouplir les conditions d'accès aux plages du littoral et annonce que dès demain, on pourra s'asseoir sur le sable. L'ensemble du dispositif de sécurité sanitaire reste en place sur les plages du littoral, avec un contrôle vigilant.

Au nom de toutes les communes du littoral de la Communauté urbaine, et sans attendre l'intervention du Premier ministre sur la 2^e étape du plan national de déconfinement, Patrice Vergriete a renouvelé auprès de l'État une demande de dérogation au principe de la plage dynamique. Le préfet du Nord a donné son accord : la position assise sera tolérée dès ce samedi sur les plages de notre littoral, sur la base d'engagements forts en termes de respect des consignes sanitaires. Toutes les autres règles restent ainsi en vigueur : sens de circulation, distanciation sociale, groupes limités à dix personnes, activités sportives interdites sur le sable...

À Malo-les-Bains, les ambassadeurs des gestes barrières expliqueront ces nouvelles dispositions dès demain matin sur la plage, avec le soutien des équipes de la police municipale et de la police nationale. Chaque citoyen devra faire preuve de responsabilité ces prochains jours, afin que cette nouvelle étape du déconfinement soit une réussite.